

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 7 juillet 2020** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Monsieur Vincent Perron, conseiller
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Sont également présents :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière
Monsieur François Daudelin, directeur général adjoint

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **SÉANCE DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **CONSEIL :**
 - 5.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 2 juin 2020
 - 5.2 Adoption des comptes à payer
 - 5.3 Mandat en ingénierie pour l'aménagement du 1199, Principale
 - 5.4 Rôle d'évaluation pour 2021, 2022 et 2023
 - 5.5 Réfection de la rue du Golf - Réception définitive
 - 5.6 Politique de gestion des actifs
6. **LÉGISLATION :**
 - 6.1 Adoption - Règlement 2020-360 amendant le règlement numéro 2017-328 intitulé Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble afin de soustraire le lot numéro 4 727 297 du présent règlement
 - 6.2 Adoption - Second projet de règlement 2020-361 modifiant le règlement 2017-324 intitulé Règlement de zonage afin de modifier les usages autorisés dans la zone M-7
 - 6.3 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du règlement numéro 2020-365
7. **SERVICE DE L'URBANISME :**
 - 7.1 Rapport du service

8. SERVICE TECHNIQUE :

8.1 Rapport du service des eaux usées

9. SERVICE DE L'AQUEDUC :

9.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement de l'eau potable

10. CORRESPONDANCE :

10.1 Sommaire de la correspondance

11. DIVERS :

12. LEVÉE DE LA SESSION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-90

2. SÉANCE DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence,

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard

APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

QUE la présente séance soit tenue à huis clos et que ladite séance sera publicisée (enregistrement audio) sur le site internet de la municipalité.

QUE le bureau municipal est maintenant ouvert à la population mais sur rendez-vous seulement, la porte étant verrouillée. Il est fortement recommandé de continuer à utiliser les services à distance (soit par internet ou téléphone) dans le but de protéger la population.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-91

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : la conseillère Lise Bachand
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

5. CONSEIL :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-92

5.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott
APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2020 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-93

5.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott
et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 7 juillet 2020 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires (semaine 30 mai, 6, 13, 20 et 27 juin) : 53 910,09 \$

Déboursés déjà payés :

- Chèques n° 1077 à 1078 : 239,62 \$

- Paiements Accès D, 500 623 à 500 659 : 221 646,68 \$
- Chèques manuels 10 016 : 22 802,50 \$
- Paiements directs 750 699 à 750 791 : 146 147,86 \$

Déboursés à payer :

- Chèque n° 1079 à 1080 : 1 293,87 \$

Total : 446 040,62 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-94

5.3. MANDAT EN INGÉNIERIE POUR L'AMÉNAGEMENT DU 1199, PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de l'édifice du 1199, rue Principale, nécessite certaines modifications et mises aux normes;

CONSIDÉRANT QU'un mandat en ingénierie pour le volet mécanique, électrique et structure est requis;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER une enveloppe budgétaire de 15 000 \$ pour les différentes expertises en ingénierie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-95

5.4. RÔLE D'ÉVALUATION POUR 2021, 2022 ET 2023

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : le conseiller Vincent Perron

et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER la proposition de LBP Évaluateurs agréés, pour équilibrer le rôle d'évaluation pour 2021, 2022 et 2023 au coût de 22 233 \$ et que le rôle sera déposé au plus tard le 1er novembre 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-96

5.5. RÉFECTION DE LA RUE DU GOLF - RÉCEPTION DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Gabriel Robichaud, ingénieur de Services EXP inc., relativement aux travaux de réfection de la rue du Golf (dossier SDOM-00244553);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand
APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott
et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER, en date du 30 juin 2020, les travaux effectués par Pavage Maska Inc. (dossier SDOM-00244553) et d'en autoriser le paiement final au montant de 9 082,45 \$ plus taxes, le tout, tel que recommandé par monsieur Gabriel Robichaud, ingénieur de Services EXP inc.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 02-320-00-625 et financées à même les redevances carrières.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-97

5.6. POLITIQUE DE GESTION DES ACTIFS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dépend d'un large éventail d'immobilisations pour offrir les services essentiels à sa communauté;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit continuellement tenter d'équilibrer les dépenses, le rendement et le risque à travers ses actifs;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réfléchir de façon approfondie sur les investissements et d'avoir une idée précise sur les besoins de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER une politique de gestion des actifs décrivant les grandes lignes des réflexions menant à de nouvelles acquisitions ou investissements et de mettre en place un comité de gestion des actifs afin d'appliquer cette politique.

ADOPTÉE

6. LÉGISLATION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-98

6.1. ADOPTION - RÈGLEMENT 2020-360 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-328 INTITULÉ RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE AFIN DE SOUSTRAIRE LE LOT NUMÉRO 4 727 297 DU PRÉSENT RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique a adopté un règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble afin d'assurer un développement cohérent et durable de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite exclure le lot numéro 4 727 297 des zones assujetties à la présentation d'un plan d'aménagement d'ensemble;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné le 3 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 2020-360 amendant le règlement 2017-328 intitulé *Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble* afin de soustraire le lot numéro 4 727 297 du présent règlement, a été adopté le 3 mars 2020;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation écrite afin de remplacer l'assemblée publique de consultation a eu lieu du 11 au 26 juin 2020 et à laquelle aucune question ou commentaire n'a été émis;

CONSIDÉRANT QUE les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et que, par conséquent, ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beaugard

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement 2020-360 amendant le règlement 2017-328 intitulé *Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble* afin de soustraire le lot numéro 4 727 297 du présent règlement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-99

6.2. ADOPTION - SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2020-361 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-324 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE M-7

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite modifier les normes concernant les usages autorisés dans la zone M-7;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné le 3 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 2020-361 modifiant le règlement 2017-324 intitulé Règlement de zonage afin de modifier les usages autorisés dans la zone M-7, a été adopté le 3 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'ajout d'une modification concernant l'article 10.3.2 concernant le recouvrement;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation écrite afin de remplacer l'assemblée publique de consultation a eu lieu du 11 au 26 juin 2020 et à laquelle aucune question ou commentaire n'a été émis;

CONSIDÉRANT QUE les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et que, par conséquent, ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le second projet de règlement 2020-361 modifiant le règlement 2017-324 avec modification, intitulé Règlement de zonage afin de modifier les usages autorisés dans la zone M-7.

ADOPTÉE

6.3. DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-365

Conformément à l'article 557 de la *loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le dépôt est effectué du certificat préparé suite aux procédures d'enregistrement tenues à l'égard du règlement numéro 2020-365.

7. SERVICE DE L'URBANISME :

7.1. RAPPORT DU SERVICE

La compilation du mois de juin 2020 est déposée au Conseil.

8. SERVICE TECHNIQUE :

8.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES

Le rapport du mois de juin 2020 est déposé au Conseil.

9. SERVICE DE L'AQUEDUC :

9.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Le rapport d'exploitation du mois de juin 2020 est déposé au Conseil.

10. CORRESPONDANCE :

10.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE

Le sommaire de la correspondance du mois de juin 2020 est déposé au Conseil.

11. DIVERS :

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-100

12. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard
et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 10.

ADOPTÉE

Robert Houle
Maire

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière